

CHARTER QUALITÉ & ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE Mouvement ExponenCiel International

PRÉAMBULE

ExponenCiel International porte la vision d'un monde où chaque personne est révélée dans son identité, équipée pour son appel et envoyée pour impacter son environnement.

Notre mission :

Épanouir – Équiper – Envoyer.

La présente charte engage :

- Les coachs
- Les psychologues
- Les sexologues
- Les thérapeutes
- Les conseillers
- Les mentors
- Les formateurs
- Les accompagnants certifiés ou affiliés
- Les réseaux partenaires

Elle vise à garantir :

- Une pratique professionnelle rigoureuse
- Une éthique chrétienne incarnée
- Une conformité aux cadres légaux nationaux
- Une protection des bénéficiaires
- Une crédibilité durable du mouvement

Elle constitue un engagement moral, spirituel, professionnel et juridique.

1. FONDEMENTS BIBLIQUES

Notre pratique s'enracine dans :

- 1 Corinthiens 13 — primauté de l'amour
- Galates 5:22-23 — fruit de l'Esprit
- Proverbes 11:14 — importance du conseil
- Colossiens 3:23 — excellence dans le service

Nous affirmons que :

- Toute personne est créée à l'image de Dieu
- Chaque individu porte un potentiel et une dignité intrinsèque
- L'accompagnement vise la croissance, la restauration et l'autonomie

- L'autorité spirituelle ne remplace jamais la responsabilité professionnelle

2. DISTINCTION DES CHAMPS D'EXERCICE

Chaque accompagnant exerce dans le strict cadre de sa qualification et de son titre légal.

Il s'engage à :

- Ne pas exercer en dehors de son champ de compétence
- Ne pas utiliser un titre protégé sans autorisation légale
- Ne pas poser de diagnostic sans habilitation
- Orienter vers un professionnel compétent lorsque nécessaire

Les psychologues, sexologues et professionnels de santé mentale restent soumis aux codes de déontologie et aux lois propres à leur profession.

3. CONFORMITÉ LÉGALE

3.1 France

Les professionnels exerçant en France respectent :

- Le Code de la Santé Publique
- Le Code de déontologie des psychologues
- La réglementation des titres protégés
- Les obligations RGPD

3.2 Belgique

Les professionnels exerçant en Belgique respectent :

- La loi relative aux professions des soins de santé mentale
- Les règles relatives au titre de psychologue clinicien
- Les obligations RGPD

3.3 Autres pays

Tout accompagnant exerçant hors de France ou de Belgique :

- Est responsable de se conformer à la législation en vigueur dans son pays
- Respecte les réglementations locales relatives aux titres protégés
- Respecte les obligations en matière de protection des données
- Se conforme aux règles professionnelles spécifiques à sa juridiction

La responsabilité de la conformité légale incombe à chaque accompagnant individuellement.

4. PRINCIPES ÉTHIQUES FONDAMENTAUX

4.1 Confidentialité

- Respect strict du secret professionnel
- Protection sécurisée des données
- Conformité aux réglementations sur la protection des données
- Levée du secret uniquement en cas de danger grave et imminent, conformément à la loi

4.2 Consentement libre et éclairé

Avant toute démarche :

- Information claire sur la nature de l'accompagnement
- Explication des limites et du cadre
- Conditions financières transparentes
- Accord formalisé lorsque nécessaire

4.3 Neutralité et respect

L'accompagnant :

- Respecte la liberté de conscience
- N'impose pas ses convictions personnelles
- S'abstient de toute manipulation spirituelle, psychologique ou émotionnelle
- Honore la dignité de la personne accompagnée

4.4 Intégrité relationnelle

L'accompagnant s'engage à :

- Refuser toute relation intime avec une personne accompagnée
- Éviter toute situation ambiguë
- Refuser tout abus d'autorité
- Prévenir tout conflit d'intérêt

4.5 Compétence et formation continue

Chaque accompagnant :

- Maintient ses compétences à jour
- S'engage dans une formation continue
- Recourt à la supervision lorsque nécessaire
- Connaît et respecte ses limites professionnelles

5. RESPONSABILITÉ SPIRITUELLE

L'accompagnant chrétien :

- Agit avec humilité
- Favorise le discernement personnel
- N'utilise jamais l'argument spirituel pour imposer une décision
- Refuse toute dérive autoritaire

Le Royaume de Dieu ne justifie jamais l'abus.

6. AUTONOMIE DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

L'objectif de l'accompagnement est :

- Le développement de l'autonomie
- La responsabilisation
- La maturité personnelle
- La cohérence entre les différentes sphères de vie

L'accompagnant est un facilitateur, non un substitut décisionnel.

7. APPROCHE HOLISTIQUE RESPONSABLE

L'accompagnement peut prendre en compte :

- Dimension physique
- Émotionnelle
- Mentale
- Spirituelle
- Relationnelle

Toutefois, chaque professionnel respecte strictement les limites de sa qualification.

8. TRANSPARENCE MÉTHODOLOGIQUE

L'accompagnant :

- Utilise des méthodes fondées et reconnues
- Cite ses sources lorsque nécessaire
- Évite toute pratique pseudo-scientifique ou ésotérique
- Informe clairement sur les approches utilisées

9. SUPERVISION ET REDEVABILITÉ

Les membres du mouvement :

- Acceptent un principe de supervision
- Acceptent l'évaluation éthique en cas de signalement
- Coopèrent avec les autorités compétentes si nécessaire

10. PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

L'accompagnant :

- Fait preuve d'une vigilance accrue avec mineurs ou personnes fragiles
- Respecte les obligations légales de signalement
- Refuse toute situation à risque

11. RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

- Honoraires clairement communiqués
- Refus des promesses irréalistes
- Refus de toute manipulation financière
- Transparence contractuelle

12. CULTURE DU ROYAUME

Les membres s'engagent à :

- Œuvrer dans l'unité
- Respecter les autorités spirituelles légitimes
- Ne pas dénigrer d'autres ministères
- Rechercher l'édification collective

INFORMATION DU MEMBRE

SIGNATURE & DATE

ENGAGEMENT

Je soussigné(e),

m'engage à exercer ma pratique d'accompagnement :

- Avec intégrité, compétence et humilité
- Dans le respect des lois applicables à mon pays d'exercice
- Selon les standards professionnels propres à ma profession
- Dans l'esprit du Royaume de Dieu
- En conformité avec la présente Charte Qualité ExponenCiel International

Nom :

Profession :

Pays d'exercice :

Date :

Signature :